

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION DISPENSEE PAR RESCLAN

### ARTICLE 1: La Formation

#### 1.1 Formation Resclan Normandie

Le RESCLAN Normandie propose des formations dans le domaine de la nutrition santé. Ces formations sont réalisées en présentiel et/ou à distance. L'objectif du RESCLAN Normandie est de contribuer, par la formation des personnels concernés, à l'amélioration la prise en charge alimentaire et nutritionnelle des patients dans les structures sanitaires et médico-sociales publiques et privées et de développer une dynamique régionale dans le domaine de la nutrition santé.

#### 1.2 Pré requis / Public concerné

Réservée aux professionnels de Santé, la formation s'adresse à tous les professionnels de la nutrition santé : professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides-soignants, diététiciens, psychologues, pharmaciens, orthophonistes, ...), professionnels de la restauration dans les structures sanitaires et médico sociales (cuisiniers...), professionnels de l'activité physique adaptée et du sport (kinésithérapeutes, enseignants en APA, professionnels de structures sanitaires et médico-sociales...), administratifs et étudiants en santé. Sont aussi concernés, les associations de patients ou patients experts, partenaires, ressources.

A chaque édition, une thématique est mise en avant.

Cette formation implique le respect du cadre réglementaire en vigueur.

#### 1.3 Objectif de la formation RESCLAN

Former aux nouvelles réglementations et aux bonnes pratiques dans le domaine de l'alimentation et la Nutrition. Actualiser les connaissances dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition clinique via l'intervention d'experts dans le domaine. Créer des réseaux favorisant les échanges entre les professionnels et les partages d'expérience. Harmoniser les pratiques. Former les personnels et les décideurs aux enjeux en lien avec la restauration responsable.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour le RESCLAN Normandie qui s'engage simplement à fournir au stagiaire l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

#### 1.4 Durée de la formation

La formation de 7 heures se déroule sur une journée.

### ARTICLE 2 : L'inscription, modalités et délais d'accès

#### 2.1 Inscription des stagiaires à la formation

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera enregistrée dès validation du formulaire d'inscription renseigné et validé sur la plateforme d'inscription en ligne.

Dans le cas où le stagiaire serait pris en charge par une institution ou un organisme de formation, une convention de prise en charge dûment complétée sera établie et adressée au responsable de la formation par retour de mail. L'inscription du stagiaire ne sera définitivement prise en compte qu'à la réception de la convention de formation signée par l'institution ou l'organisme de prise en charge.

Dans le cas où le stagiaire n'est pas pris en charge par une institution ou un organisme de formation, son inscription ne sera définitivement prise en compte qu'une fois le règlement des frais d'inscription effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Suivant les deux cas, la convention de prise en charge ou le bulletin d'inscription sur la plateforme d'inscription en ligne vaut acte d'engagement.

Le stagiaire et l'organisme de formation (ou l'institution) signataires des documents d'inscription déclarent avoir pris connaissance et accepter les conditions de réalisation de la formation telles que figurant à l'article 3.1

#### 2.2 Convocation des stagiaires

Dès validation du dossier d'inscription, le stagiaire recevra une confirmation d'inscription.

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation.

La formation est délivrée en présentiel, et a lieu :

Le Vendredi 20 Octobre 2023 à 8h30

A la Chambre de Commerce et d'Industrie de CAEN, 1 Rue René Cassin, 14280 Saint-Contest.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION DISPENSÉE PAR RESCLAN

### ARTICLE 3 : Prix et Règlements

#### 3.1 Tarification

La formation est proposée par le RESCLAN Normandie au tarif de 170 € nets pour les stagiaires pris en charge par la formation continue de leur établissement.

La somme est fixée à 100 € nets pour les inscriptions à titre individuel (absence de pris en charge par une institution ou un organisme de formation).

Tous les prix en euros sont nets. Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Les frais de la formation RESCLAN Normandie comprennent : la formation, le support pédagogique, la convention de prise en charge si inscription via la formation continue, l'attestation de présence, les déjeuners et les pauses. Tous les prix sont nets. Ne sont pas compris le transport, l'hébergement.

#### 3.2 Réductions

Des réductions peuvent être consenties sur certains participants : partenaires, étudiants ...

#### 3.3 Conditions et moyens de paiement

A l'issue de la formation, le trésorier communiquera la facture à l'institution ou à collecteur. Le règlement devra être effectué à réception de la facture, au plus tard dans les 45 jours : par virement bancaire à notre banque :

CM Code Banque 10278, code guichet 02127, n° de compte 00020521701 Clé 94.

En cas de règlement par un organisme collecteur ou financeur, la convention de prise en charge sera adressée au trésorier RESCLAN Normandie au plus tard le premier jour de la formation.

A défaut de règlement dans les délais impartis, des frais de recouvrement forfaitaires de 40 € ainsi que des pénalités de retard fixés à 3% du montant de la facture, par semaine de retard à compter du 1er jour de retard, seront appliquées sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

### ARTICLE 4 : Evaluation

#### 4.1 Modalités d'évaluation

Le RESCLAN Normandie évalue les stagiaires en utilisant des QCM qui permettront de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

#### 4.2 Méthodes utilisées

La formation s'exécute en présentiel et mobilise :

- Méthode pédagogique : Magistrale / Interrogative / Démonstrative : Interventions courtes
- Technique pédagogique : exposé avec support visuel (diaporama, powerpoint), étude de cas, mise en situation avec ateliers pratiques en sous-groupes.
- Outils pédagogiques : ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard pour brainstorming. Remise de documents pédagogiques et d'outils pratiques (diaporama, livrets ...) et /ou accès aux documents un code spécifique pour accéder aux supports de formation sur le site internet du RESCLAN Normandie.
- Présence de modérateurs pour chaque intervention : garants du temps et régulateurs des échanges et de la dynamique de groupe. Assure un bon climat de la formation (bienveillance et convivialité)
- Quiz et évaluation en fin de formation.

### ARTICLE 5 : Sanction de formation

En application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

### ARTICLE 6 : Accessibilité aux personnes en situation de Handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap Céline DESVAGES ([handicap@resclan-normandie.fr](mailto:handicap@resclan-normandie.fr)) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageable pour vous accompagner, vous former ou vous orienter. Le site de la CCI permet également de prendre connaissance des modalités pratiques d'accès au site : <https://www.caen.cci.fr/personnes-en-situation-de-handicap-ma-cci-accessible>

## ARTICLE 7 : Conditions d'annulation

Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation, Le RESCLAN Normandie se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire : 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation ; 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.

Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrés.

Les stagiaires pourront se faire remplacer.

Toute annulation doit être confirmée par écrit au RESCLAN Normandie ([inscription@resclan-normandie.fr](mailto:inscription@resclan-normandie.fr)). Un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure ( maladie, accident ...) dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.

Le RESCLAN Normandie se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le contenu du programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas de report ou d'annulation, le stagiaire et l'organisme collecteur seront avisés, au plus tard, sauf cas de force majeure, 8 jours avant la date de début de la formation

## ARTICLE 8 : Assurance

Le stagiaire et l'organisme de prise en charge engageront leur responsabilité civile contractuelle en cas de dommages causés à des tiers ou à des biens. L'établissement s'engage à couvrir les risques d'accidents ou de maladie pour ses agents durant la formation, ceux-ci étant considérés comme accident du travail ou de maladie professionnelle.

## ARTICLE 9 : Différends éventuels

En cas de contestation ou d'un différent ne pouvant pas faire l'objet d'un règlement amiable, les tribunaux de CAEN sont seuls compétents. Le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

## ARTICLE 10 : Contacts / Renseignements administratifs

Dans le cadre de son offre de formation, Le RESCLAN Normandie permet à ses stagiaires de contacter le RESCLAN Normandie via l'adresse mail suivante : [inscription@resclan-normandie.fr](mailto:inscription@resclan-normandie.fr)

Un numéro de téléphone est également mis à disposition des stagiaires : Tel : 06 59 57 87 45

Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région de Normandie sous le numéro de formation continue : 25140265414

### Informations administratives :

Siège social : Unité Transversale de Nutrition clinique - CHU CAEN - Avenue Côte de Nacre 14000 CAEN

Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 1er août 1901

Email : [resclan.normandie@gmail.com](mailto:resclan.normandie@gmail.com)

Site internet : <http://www.resclan-normandie.fr/>

SIRET 793 846 742 00013

---

## POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données saisies dans le formulaire d'inscription seront traitées exclusivement pour l'organisation de cet évènement. Vous pouvez retrouver notre déclaration RGPD ci-dessous.

### DÉCLARATION RGPD

Conformément au règlement européen sur la protection des données, les données saisies ici seront stockées et traitées par le RESCLAN Normandie uniquement dans le cadre de cette manifestation et conservées pour une durée strictement nécessaire au bon déroulement de celle-ci. Ce traitement de données ne fait pas l'objet d'une prise de décision automatisée. En aucun cas les données collectées ne seront commercialisées ou cédées à des tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer. Consultez le site <http://www.cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Elise VASTEL référente qualité :

[qualite@resclan-normandie.fr](mailto:qualite@resclan-normandie.fr)

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet de région de Normandie sous le numéro de formation continue : 25140265414

Siège social : Unité Transversale de Nutrition clinique - CHU CAEN - Avenue Côte de Nacre 14000 CAEN

Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 1er août 1901

Email : [resclan.normandie@gmail.com](mailto:resclan.normandie@gmail.com)

Site internet : <http://www.resclan-normandie.fr/>

SIRET 793 846 742 00013